Créer son verger biologique

Objectifs
L'objectif général de la formation est de connaître les facteurs de réussite de l'implantation d'un verger en agriculture biologique, au niveau du choix et de l'aménagement de la parcelle, du choix du matériel végétal, et de la conduite du verger lors

Enjeux
la demande de fruits bio dans l'Hérault esst plus importante que la production. Nous accompagnons les agriculteurs a relever le défi technique de la production arboricole.

Contenu
Savoir choisir son site d'implantation et aménager sa parcelle de fruitiers :
- Rappels sur les principes de base de l’arboriculture biologique : le verger, un écosystème global.
- Les analyses de sol à effectuer et la fumure de fond à apporter.
- Le choix du type d'irrigation (goutte-à-goutte, aspersion sous ou sur frondaison) et du matériel adapté.
- L'aménagement de la biodiversité : haies, bandes fleuries, enherbement spontané ou semé.

Apprendre à mettre en place son chantier de plantation :
- La préparation du sol,
- le matériel de plantation et l'organisation du chantier,
- les coûts de plantation.

Apprendre à conduire son verger durant les premières années improductives :
- La gestion de la fertilisation, et de l'irrigation,
- La gestion des ravageurs et maladies préjudiciables les premières années,
- La gestion de l’enherbement et les méthodes de lutte contre les adventices.

Les spécificités de la mise en place d'un verger de fruits à pépins : Pommier - Poirier - Cognassier… :
- Les formes fruitières et la taille de formation,
- Le choix des porte-greffes, variétés et pollinisateurs,
- Les distances de plantation,
- Les principaux ravageurs et maladies.

Connaître les spécificités de la mise en place d'un verger de fruits à noyaux : Pêcher - Abricotier – Cerisier -
Prunier… :
- La taille de formation,
- Le choix des porte-greffes,
- Le choix variétal,
- Les distances de plantation,
- Les principaux ravageurs et maladies.

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 16/01/2017

Tarifs
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

repas tiré du sac

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

17 janv 2017 09:00 - 17:00 (7hrs)	Chez Magali et Denis Dorques 15, route de Mèze, 34560 VILLEVEYRAC	Intervenante : Magali Dorques, arboricultrice et maraichère Formatrice : Céline Mendes, Animatrice CIVAM BIO 34, LP conseil et dvp en agriculture biologique
24 janv 2017 09:00 - 17:00 (7hrs)	en salle ou chez un producteur	Formatrice : Elodie Bernard, ingénieure agronome, CIVAM Bio 34

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d’installation doivent fournir l’attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)